

CODE DE VIE

Afin que mon école demeure un lieu agréable, je dois prendre mes responsabilités.

Je me respecte

- Je m'habille proprement et convenablement.
- J'utilise en tout temps un langage convenable.
- Je suis toujours poli(e) partout et avec tous.
- Je mange des collations saines (collation « santé »)

Je respecte les autres

- Je suis poli(e).
- Je suis franc, franche.
- Je m'explique au lieu de me bagarrer.
- Je ne menace, ni n'intimide personne.
- J'écoute bien lorsqu'on me parle.
- Je réalise les activités et travaux demandés avec soin et dans les délais.
- J'utilise Monsieur ou Madame lorsque je m'adresse à un/une adulte.
- Je fais attention à ne pas endommager les vêtements et les objets de mes amis.

Je respecte le matériel

- Je prends soin des livres de l'école.
- Je remplace le matériel brisé ou perdu.
- Je garde les bureaux et les chaises propres.

Je respecte la sécurité

- J'évite les bousculades.
- Je marche calmement dans le corridor.
- Je ne quitte jamais la cour de l'école sans l'autorisation de la direction ou de l'enseignante surveillante.
- En hiver, je m'habille chaudement pour jouer dehors.
- Je suis prudent (e) en tout temps.
- Je ne lance jamais de cailloux ou de balles de neige.
- Je reste assis(e) à mon siège durant le trajet en autobus.
- J'utilise un langage convenable.
- Je respecte l'horaire
- J'arrive toujours à l'heure.
- J'apporte un billet signé par mes parents pour expliquer mes retards ou mes absences.
- Je demande à mes parents de téléphoner à l'école pour expliquer mon absence.

Je respecte l'environnement

- Je jette papiers/déchets dans la poubelle.
- Je protège les arbres ou autres végétaux.
- Je respecte la tranquillité des autres,
- Je ne crie pas.
- Je suis silencieux (silencieuse) dans mes déplacements.
- Je n'écris pas sur les murs et le mobilier.

TENUE VESTIMENTAIRE



- Une tenue propre et sobre est recommandée afin d'inciter l'élève à adopter des attitudes qui appellent à une tenue respectueuse envers soi-même et les autres.
- Le port de chaussures propre et sécuritaires (semelles anti - dérapantes ou espadrilles) est obligatoire dans l'école.
- Le costume d'éducation physique est obligatoire (pantalons courts, chandail à manches courtes et espadrilles) et doit être mis à la maison. Toutefois les espadrilles doivent demeurer à l'école.
- Lors de la circulation à l'intérieur de l'école, le port de la casquette est interdit.
- Il est de la responsabilité de l'élève et de ses parents de choisir des vêtements selon la température et les saisons.
- À la saison estivale, les vêtements de plage, robe soleil, « short », camisole à petites bretelles, minijupe et gilet bedaine, ne sont pas acceptés. Toutefois le chemisier et la robe chemisier sans manches sont acceptés.

Conséquences aux règles établies

Un manquement à une règle établie entraîne une conséquence ou une sanction qui dépend de la nature et de la gravité de la faute.

- Acte de réparation (ex : travail communautaire, lettre d'excuses)
- Avertissement
- Fiche de comportement à signer par les parents
- Travail supplémentaire
- Feuille de route à faire signer par l'enseignante et les parents
- Retour à la maison
- Suspension d'activités scolaires
- Rencontre des parents
- Étude de cas.
- Retenue pendant les journées d'évaluation
- Récupération du temps perdu durant une journée pédagogique
- Rencontre individuelle avec l'enseignante

Engagement au code de vie

Élèves/parents

Nous avons pris connaissance du code de vie de l'école et nous nous engageons à le faire respecter et ce, durant toute l'année scolaire

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature du parent : _____ Date : _____

Le support des parents est primordial, sinon notre travail risque

d'être vain. Il est essentiel que vous nous aidiez.

Ensemble pour la réussite de nos enfants.